Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Divorce d'une marocaine arrivée en france.

Par Visiteur

Bonjour,
je suis marocaine arrivée en france en 2005 pour mes etudes j'étais titulaire d'un titre de sejour etudiant jusqu'en 2008 ou je me suis mariée a un citoyen francais de la il y a eu changement de statut mais j'ai quand meme continué mes etudes ; aujourd'hui au bout de seulement deux ans de mariage nous avons communément décider de se separer je suis actuellement chef d'entreprise j'ai monté ma société j'ai un commerce de prét a porter sur toulouse ma question est une fois divorcée est ce que j'aurais le droit de rester sur le territoire francais , ets'il m'est possible de faire une demande de naturalisation vu que je réside en france depuis septembre 2005 .

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Si je comprends bien vous êtes actuellement titulaire d'une carte de séjour mention vie privée et familiale.
Etant donné que vous êtes commerçant vous pouvez faire une demande de changement de statut et solliciter la carte commerçant.
Vous pouvez également faire une demande de nationalité française puisque vous justifiez d'une résidence en France de 5 ans. En outre si vous avez accompli avec succès 2 années d'études en vue de l'obtention d'un diplôme délivré par une université ou un établissement d'enseignement supérieur français,le délai de résidence est réduit à 2 ans.

Bien cordialement